

LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EST EN CONSTANTE ÉVOLUTION !

Au cours des dernières années, le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a inscrit sur les listes de l'UNESCO les éléments suivants :

- «**Le fest-noz, rassemblement festif basé sur la pratique collective des danses traditionnelles de Bretagne**» (2012)
- «**Les ostensions septennales limousines**» (2013)
- «**Le gwoka : musique, chants, danses, pratique culturelle représentative de l'identité guadeloupéenne**» (2014).

En 2012, le Comité a également (ré)inscrit «**La fauconnerie, un patrimoine humain vivant**», candidature portée par treize pays dont la France. La fauconnerie avait été initialement inscrite en 2009, à l'initiative de onze pays, rejoints par l'Autriche et la Hongrie.

D'autres dossiers sont en cours !

Une exposition conçue par :

le Centre français du patrimoine culturel immatériel

Sous le patronage de :

la Commission nationale française pour l'UNESCO

En partenariat avec :

UNESCO - Section du patrimoine culturel immatériel

Editions Chromatiques

Dastum

atelier Aux fils de l'Arz

Lin et Chanvre en Bretagne

Confédération Falsab

Fédération de Gouren

Réseau Flora Armorica

Pôle régional des musiques actuelles de la Réunion

Centre français du patrimoine culturel immatériel
(CFPCI) - Maison des Cultures du Monde
Prieuré des Bénédictins - Vitré (35)
Tel. 02 99 75 82 90

www.maisondesculturesdumonde.org - www.cfpci.fr
Pour vous abonner à notre newsletter : info@cfpci.fr
Facebook : www.facebook.com/CFPCI



LE PCI QU'EST CE QUE C'EST ?

À LA DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

EXPOSITION ITINÉRANTE

Conçue par le Centre français
du patrimoine culturel
immatériel
Maison des Cultures du Monde
à Vitré

MAISON DES CULTURES
DUMONDE

FONDÉE PAR CHERIF KHAZNADAR

CFPCI

Centre
Français du
Patrimoine
Culturel
Immatériel



Saviez-vous que **les géants et dragons** processionnels de Belgique et de France, **le compagnonnage** ou **la fauconnerie**, étaient inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité ? Que **le chant in paghjella** de Corse figurait sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente ?

Selon la **Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel** adoptée par l'UNESCO en 2003, le patrimoine culturel immatériel ou PCI désigne « *les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel* ».



Atelier de tissage Aux Fils de l'Arz à Peillac en Bretagne © MCM

Nous avons ainsi tous en mémoire des chants, des danses, des contes, des jeux, des remèdes ou des techniques, hérités de nos parents, que nous pratiquons toujours en les adaptant au gré des circonstances.

Pour contribuer à leur sauvegarde, la Convention instaure :

- une **Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente**,
- une **Liste représentative du PCI**, et
- un **Registre des meilleures pratiques de sauvegarde**.

Tarasque de Tarascon dans les Bouches du Rhône © F. Gründ/MCM



En trente années d'existence, la **Maison des Cultures du Monde** a ainsi accueilli une trentaine de formes d'expression qui sont aujourd'hui inscrites sur ces listes.

Présentée à Vitré en 2012, l'exposition tourne depuis 2013, dans un format adapté à la mobilité, afin de faire connaître la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

En 2011, le centre de documentation de la Maison des Cultures du Monde à Vitré a été désigné par le ministère de la Culture et de la Communication : Centre français du patrimoine culturel immatériel, « organisme compétent pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur le territoire national », en application de la Convention UNESCO de 2003.

Bardes du Khorassan en Iran. Famille Moqimi, chant et luth dotâr © M-N Robert/MCM

